



Rapport d'activité – Exercices 2024 et 2025

Le présent rapport d'activité présenté ici couvre les années civiles 2024 et 2025. Il est présenté de manière conjointe à titre exceptionnel, en l'absence d'assemblée générale en 2024 en raison d'une absence exceptionnelle du président.

1. Vie statutaire et fonctionnement de l'association

Le Conseil d'administration est resté inchangé sur toute la période 2024–2025 :

- Président : Baudouin Berthier
- Trésorière : Cécile Berthier
- Secrétaire : Corinne Duboc
- Membre d'honneur : Guillaume Duboc (rôle consultatif)

Aucun renouvellement statutaire n'est intervenu en 2024 ; le renouvellement sera soumis à l'assemblée générale appelée à approuver les rapports 2023–2024 et 2024–2025.

De nouveaux membres actifs sont venus renforcer la vie de l'association cette année: Jean-Michel Duboc, engagé dans la prospection de donateurs (2024), Christophe Rouault (2025) et Karamoko Kamagate (2025), qui a contribué à la mise à jour du dossier de mécénat et à la création d'un tract de présentation.

2. Activité 2024

2.1 Vie associative et gestion

En 2024, le conseil d'administration s'est réuni formellement une fois afin de faire le point sur les donateurs et le fonctionnement général de l'association. Plusieurs échanges informels entre les membres ont permis d'assurer le suivi des dépenses et des relations avec les partenaires.

Aucune assemblée générale n'a pu être organisée en 2024, pour des raisons personnelles et professionnelles du président. Les rapports 2023–2024 et 2024–2025 sont donc exceptionnellement présentés lors de la même assemblée.

Sur le plan administratif et financier, l'association a géré les notes de frais kilométriques des parents de Davon pour les trajets entre le domicile et les lieux d'entraînement ou de compétition. Les intéressés ont expressément renoncé au remboursement, permettant l'émission de reçus fiscaux au titre du mécénat en nature.

2.2 Activité sportive de Davon en 2024

Davon s'entraîne principalement au golf de Saint-Cloud, où il est stagiaire depuis fin 2023. Le club prend en charge une partie importante de ses frais, tandis que l'association intervient en complément pour financer des cours spécifiques, du matériel et certains déplacements.

Sur la saison 2024, Davon a pris part aux Internationaux de France U14, aux Internationaux de Belgique U14 et aux principales épreuves nationales de sa catégorie (Chiberta, La Boulie, Évian...). Il a également été sélectionné pour l'Aquitaine Cup avec la Ligue de Paris et a contribué au

maintien de l'équipe U16 de Saint-Cloud en 1ère division française.

Ses performances lui ont permis d'intégrer le Mérite adulte grâce à de bons résultats en Grands Prix, tout en développant son autonomie en déplacement et en gestion de la compétition.

3. Activité 2025

3.1 Vie associative, communication et mécénat

En 2025, le conseil d'administration s'est à nouveau réuni formellement une fois, complété par des entretiens réguliers entre membres pour suivre les dépenses et les démarches de mécénat. L'assemblée générale appelée à approuver les deux exercices est prévue fin 2025.

La communication a connu une montée en puissance significative : Guillaume Duboc, avec l'aide de Davon, anime désormais plusieurs canaux (Instagram, Facebook, TikTok), permettant de mieux faire connaître le projet sportif et les besoins de l'association. Un dossier de mécénat complet a été mis à jour en 2025, et un tract de présentation a été créé pour faciliter la recherche de donateurs.

La création d'un site internet reste un objectif, mais n'a pas encore été mise en œuvre faute de temps et de compétences disponibles.

3.2 Activité sportive de Davon en 2025

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité de la progression sportive de Davon. Son index passe à – 0,7 en fin d'année, et il atteint la 236e place au Mérite National, ainsi que la 7e place nationale dans sa catégorie d'âge. Ces résultats le confirment parmi les meilleurs espoirs français.

Parmi les compétitions marquantes de 2025 figurent le Grand Prix de Dinard, la Coupe Frayssineau-Mouchy (37e sur 132), la Coupe Didier Illouz à La Boulie, les championnats de France par équipes avec Saint-Cloud, une 3e place au Grand Prix d'Ozoir-la-Ferrière, les Internationaux de France adultes (où Davon est le plus jeune joueur du champ et termine 50e sur 142) ainsi que la Coupe de France des clubs Lignel.

Parallèlement, Davon intègre le système scolaire Acadomia e-Campus à partir de la rentrée en classe de seconde, ce qui lui permet d'adapter son emploi du temps à ses entraînements et compétitions, dans un cadre scolaire exigeant.

4. Éléments financiers synthétiques

Les rapports financiers détaillés des exercices 2023–2024 et 2024–2025 sont présentés dans des documents distincts. On peut néanmoins retenir les grands éléments suivants :

- les recettes reposent principalement sur les dons de particuliers (notamment Guillaume & Audrey Duboc, Nicolas Leconte) et sur les subventions de la Ville de Tigery ;
- les dépenses concernent essentiellement les cours avec les entraîneurs, le matériel, les green-fees et les frais de déplacement et de restauration liés aux compétitions.

Les avantages bancaires accordés par le CIC contribuent à réduire le coût de la tenue de compte.

5. Notes de frais non remboursées et mécénat en nature

Un élément important du soutien au projet de Davon réside dans les nombreuses notes de frais kilométriques déposées par les parents et accompagnants, volontairement non remboursées, donnant lieu à l'émission de reçus fiscaux au titre du mécénat :

Pour 2024 (année civile) :

- Corinne Duboc : 1 254,60 € de frais kilométriques renoncés ;
- Guillaume & Audrey Duboc : 14 139,34 € de frais kilométriques renoncés.

Pour 2025, les montants exacts seront arrêtés en fin d'année civile, mais à titre indicatif :

- Corinne Duboc : 1 254,60 € ;
- Guillaume Duboc : 3 692,95 € (environ un demi-exercice) ;
- Audrey Duboc : 3 634,16 € (environ un demi-exercice) ;
- Thibaut Neumann : 1 399,58 €.

Ces montants ne transitent pas par la trésorerie de l'association, mais ils représentent un engagement financier très important des familles et accompagnants. Sans ce soutien, l'association ne pourrait pas assumer l'intégralité des frais de déplacement nécessaires au calendrier sportif de Davon.

6. Remerciements

Le conseil d'administration tient à remercier chaleureusement l'ensemble des donateurs, la Ville de Tigery, le golf de Saint-Cloud et toutes les personnes qui soutiennent Davon, en particulier Corinne Duboc, Guillaume & Audrey Duboc et Thibaut Neumann pour leurs notes de frais non remboursées. Leur engagement permet à l'association de poursuivre sereinement son objectif : offrir à Davon les meilleures conditions possibles pour développer son potentiel sportif.